

6

Proposition d'entités impactées par chaque projet

6.1 Projet IIBRBS

6.1.1 Proposition d'entités souterraines impactées par le projet IIBRBS

Conditions hydrauliques : Étiage, Débit moyen annuel, Petites crues (retour 2 ans)

Au stade des études d'opportunité, nous retiendrons les entités impactées par l'aménagement/construction des talus-digues suivantes :

- ✓ aucun captage eau potable
- ✓ le périmètre de protection éloigné du captage n°3 de Chatenay-sur-Seine
- ✓ environ 100 parcelles réservées pour les barrettes hydrogéologiques de l'Agence

Conditions hydrauliques : Moyennes crues (retour 7 à 10 ans)

Pour l'évaluation des impacts de ce projet, nous proposons la zone tampon de 800 m autour des casiers. Dans cette zone, les entités impactées par le remplissage des casiers sont les suivantes :

- ✓ 10 captages eau potable

Référencement	Usage	Commune
02597X0005	AEP	CHATENAY-SUR-SEINE
02597X0006	AEP	CHATENAY-SUR-SEINE
02598X0009	AEP	VIMPELLES
02952X0068	AEP	MAROLLES-SUR-SEINE
02952X0076	AEP	MAROLLES-SUR-SEINE
02952X0152	AEP	MAROLLES-SUR-SEINE
02953X0106	AEP	TOMBE(LA)
02953X0108	AEP	CHATENAY-SUR-SEINE
02954X0073	AEP	BAZOUCHES-LES-BRAY
02953X0140	AEP	GRAVON

- ✓ 4 périmètres de protection⁴ (Chatenay-sur-seine, Balloy, Bazoches-les-Bray)
- ✓ Plus de 1100 parcelles réservées pour les barrettes hydrogéologiques de l'Agence.

6.1.2 Proposition d'entités superficielles impactées par le projet IIBRBS

Conditions hydrauliques : Étiage, Débit moyen annuel, Petites crues (retour 2 ans)

Pour l'évaluation des impacts de ce projet, nous proposons la zone tampon de 30 m autour des digues de casiers.

Au stade des études d'opportunité, nous retiendrons les entités impactées suivantes :

- ✓ 3 entités impactée issue des masses d'eau DCE (masse d'eau la noue n°FRHR38-F2431000 située au nord de marolles-sur-seine)

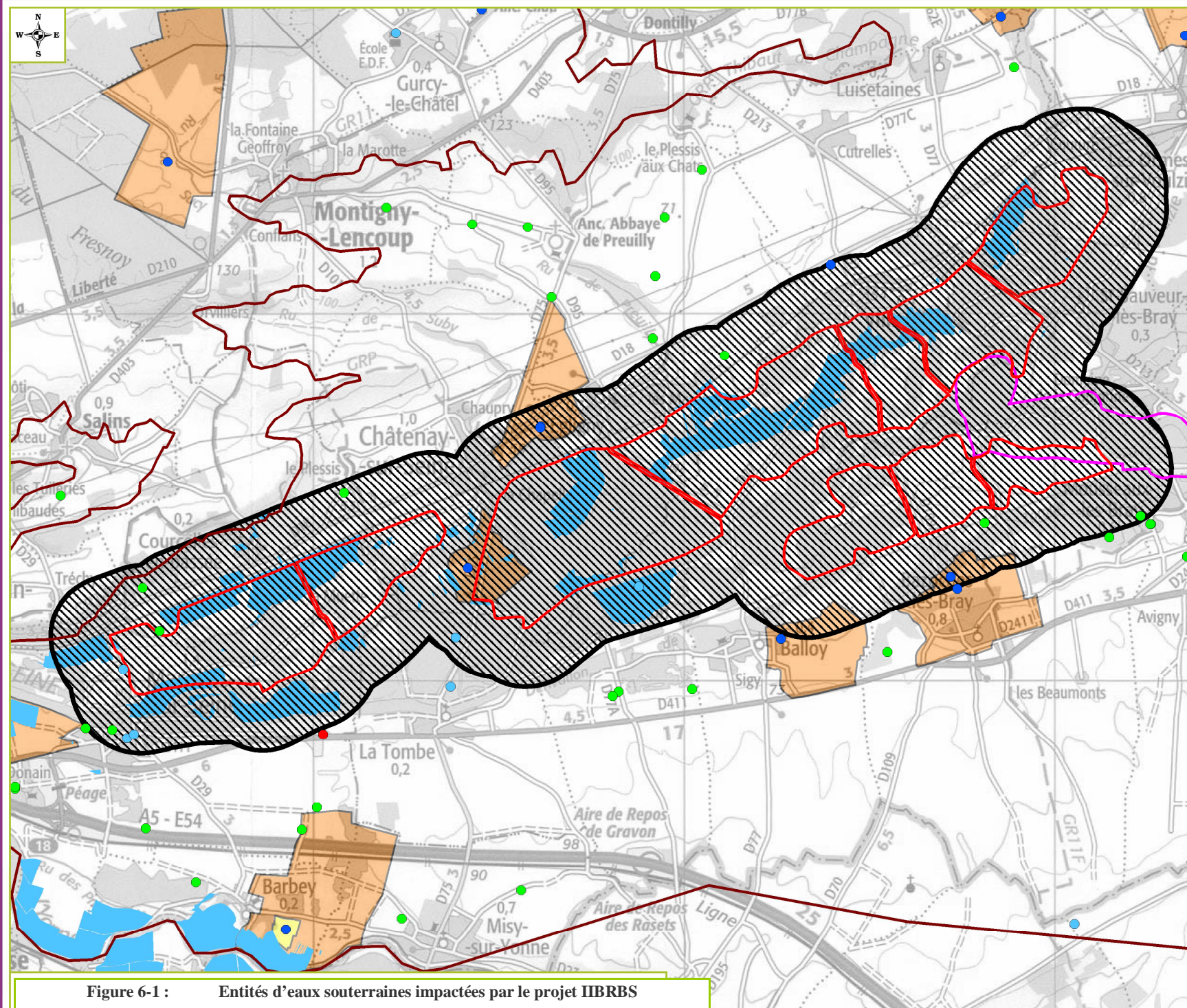
Référencement	Désignation des masses d'eau
FRHR38-F2431000	La Noue
	L'Auxence
	La Seine

- ✓ 35 entités impactées issues de BD Carthage.

Conditions hydrauliques : Moyennes crues (retour 7 à 10 ans)

En complément des entités identifiées ci-dessus, il faut intégrer toutes les entités impactées lors du remplissage des casiers soit :

- ✓ Aucune entité impactée supplémentaire issue des masses d'eau,
- ✓ 35 autres entités impactées issues de BD Carthage.



LEGENDE

- Secteurs d'étude
(Zone Ouest sur Craie - IIBRBS,
Zone Est sur Craie - VNF,
Zone Nord sur formations
tertiaires IIBRBS & VNF)
- Projet la Bassée
- Etendue maximale des effets (Calculée)
- Projet VNF
- Usage AEP
(Déclaré ADES / BSS)
- Usage Agricole
- Usage Industriel
- Usage Géothermie
- Périmètre de protection rapproché
- Périmètre de protection éloigné
- Barrette hydrogéologique

projet : 10DRE047

fond cartographique: IGN 100 000

mise à jour: 26/04/2011

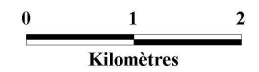


Figure 6-1 : Entités d'eaux souterraines impactées par le projet IIBRBS

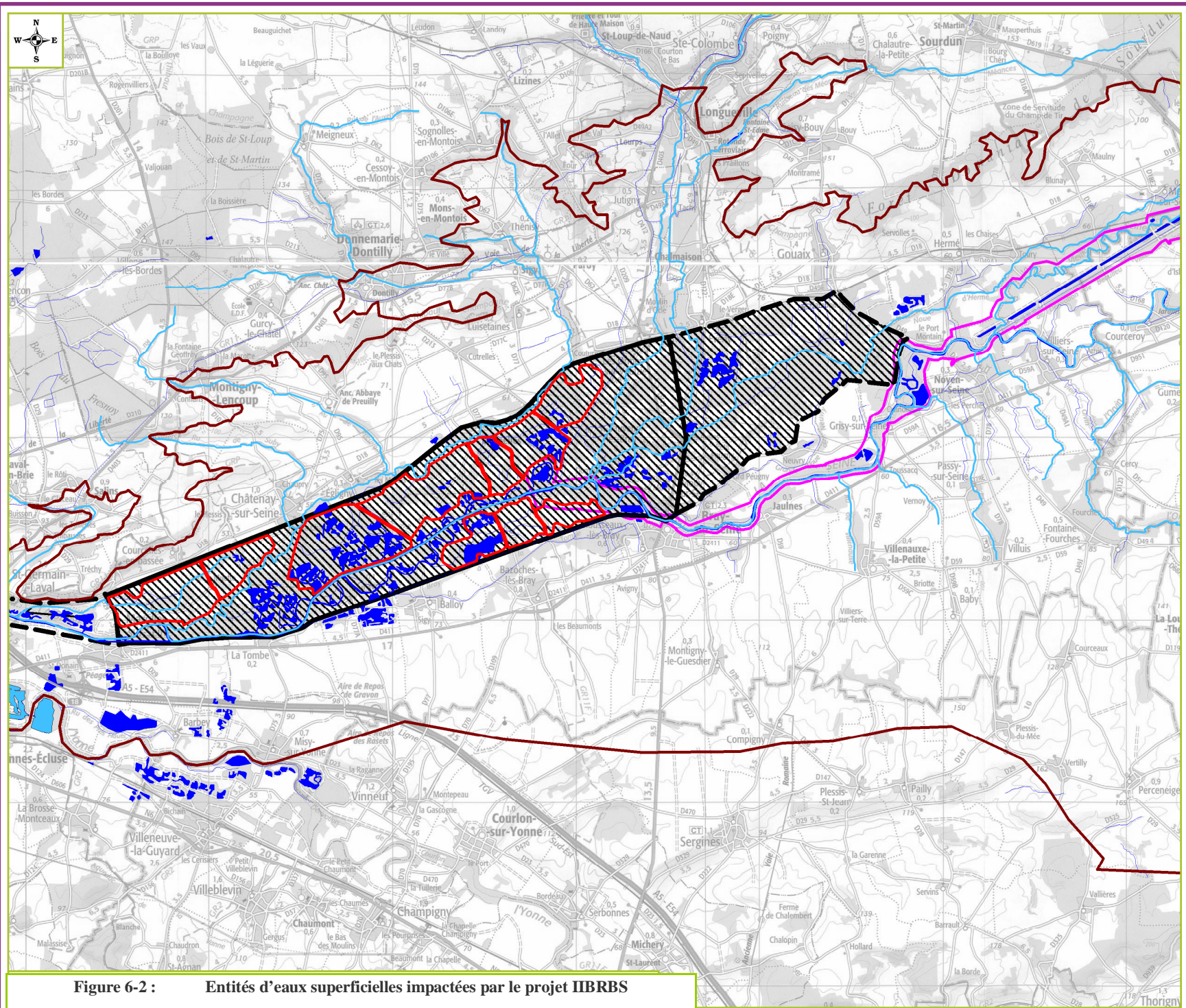


Figure 6-2 : Entités d'eaux superficielles impactées par le projet IIBRBS

LEGENDE

- Secteurs d'étude
(Zone Ouest sur Craie - IIBRBS,
Zone Est sur Craie - VNF,
Zone Nord sur formations
tertiaires IIBRBS & VNF)
- Projet la Bassée
- Projet VNF
- Etendue maximale des effets (Calculée)
- Etendue maximale des effets
(à dire d'expert)
- BD Carthage**
- Cours d'eau
- Plan d'eau
- Directive-cadre sur l'eau**
- Cours d'eau
- Plan d'eau

.....
projet : 10DRE047

fond cartographique: IGN 100 000

mise à jour: 13/10/2011

